

Image not found or type unknown



Aide ménagère à domicile

Par **ninette58**, le **29/05/2013** à **17:04**

Bonjour,
ma maman va bénéficier d'une aide à domicile pour les personnes âgées. Cette personne est ma sœur avec laquelle je suis fâchée. Elle a déjà travaillé du vivant de mon pauvre père qui est décédé au mois d'avril. Je crois qu'il s'agit du conseil général et de l'APA.

question: peut-on me réclamer les sommes prises en compte par ces organismes pour mon père et pour ma mère le jour où malheureusement elle décèdera.

Cordialement